## Déclaration des délégués des personnels du SNUipp-FSU Oise CAPD du 17 octobre 2013

C'est la première véritable rentrée du ministre Vincent Peillon. Pourtant les quelques moyens supplémentaires qui nous ont été octroyés n'ont pas permis d'améliorer les conditions de travail des collègues et des élèves. Les effectifs des classes restent importants. Les nouvelles mesures, tant sur les rythmes scolaires que sur les nouveaux dispositifs, apportent un surcroît de travail et les collègues ont le sentiment de passer plus de temps à rendre compte qu'à agir. Les conditions d'affectation de nos collègues se sont opacifiées et dégradées, la gestion des titulaires remplaçants s'est flexibilisée malgré un texte réglementaire.

Concernant les dispositifs « plus de maîtres que de classe » et « moins de trois ans », revendications syndicales du SNUipp/FSU, ils ne bénéficient que de moyens homéopathiques. Pour nous, l'utilisation du moyen supplémentaire « plus de maîtres que de classe » doit relever de la liberté pédagogique des équipes. Actuellement, le cadre de sa mise en œuvre est trop figé et manifeste d'un manque de confiance dans le professionnalisme des enseignants.

Concernant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le bilan à un mois et demi de la rentrée est sans appel : ils n'améliorent en rien les résultats des élèves et ont dégradé les conditions de travail de tous les personnels impliqués dans cette réforme (enseignants, ATSEM, animateurs...). Il en ressort une grande diversité en matière d'organisation du temps scolaire et des inégalités en termes de contenus des TAP, d'encadrement des élèves et de coût pour les familles. Nos collègues font état de nombreux dysfonctionnements: comme l'utilisation des salles de classe et du matériel de l'école, la répartition hasardeuse des élèves dans les activités après la classe et une sécurité des enfants pas toujours assurée, un absentéisme du mercredi ou de l'après-midi de classe en maternelle qui se développe... De plus, les enseignants se retrouvent à gérer des difficultés qui ne relèvent ni de leur responsabilité ni de leur mission. Certaines écoles ont même perdu des moyens alloués par les municipalités (ATSEM, intervenants, transport, infrastructures...) transférés sur le périscolaire. Sous la contrainte des échéances électorales, le calendrier très resserré et imposé aux enseignants afin de finaliser les projets d'organisation pour la rentrée 2014 n'est pas tenable. Les délais doivent être rallongés et les enseignants ne doivent pas être tenus à l'écart.

Partout, le SNUipp-FSU interviendra et défendra les projets transmis par les équipes. Il rappelle que le décret du 24 janvier 2013, prévoit dans l'article. D. 521-11 que « Le conseil d'école intéressé ou la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale intéressé peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au directeur académique des services de l'éducation nationale». Il engage les équipes des écoles à inscrire cette question de l'organisation de la semaine scolaire à l'ordre du jour du prochain conseil d'école et à faire des propositions. Nationalement, le SNUipp-FSU continue d'exiger la réécriture complète du décret sur l'aménagement du temps scolaire pour sortir du carcan actuel, une concertation approfondie et la prise en compte obligatoire de l'avis des conseils d'école. Dans le département, le SNUipp/FSU appelle les collègues à se mettre en grève le mercredi 13 novembre pour exiger la suspension immédiate de la réforme des rythmes, l'abrogation du décret Peillon et la réécriture d'un projet sur les rythmes scolaires avec cadrage national et après avis des personnels.

Dans le cadre d'une campagne nationale de reconquête des droits syndicaux, le SNUipp/FSU s'adresse au ministre et aux directeurs académiques pour que le droit à informations syndicales puisse s'exercer sur l'intégralité du temps de service, y compris sur le temps d'enseignement. Il vous enverra prochainement une demande d'audience intersyndicale sur ce sujet et il appellera les collègues à participer à une Réunion d'Informations Syndicales le mercredi 13 novembre après-midi.

A cette rentrée, la pression hiérarchique est toujours aussi forte. Au cours de cette période, nous avons constaté avec nos collègues une inflation des demandes institutionnelles avec des exigences en termes de délais intenables pour nos collègues en charge de la direction d'école,

cela d'autant plus que certains directeurs de moins de 4 classes n'ont toujours pas bénéficié des deux jours de décharge.

Concernant l'APC, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour rappeler que le contenu, les modalités et l'organisation de ce temps relèvent de la prérogative des conseils des maîtres et ne peuvent être soumises aux pressions de certaines collectivités locales. Des IEN ont refusé les projets de certaines écoles qui prévoyaient d'organiser les APC sur une pause méridienne de 2h, alors qu'elles respectaient la double consigne de la pause méridienne d'1H30 incompressible et de la ½ heure d'APC minimum. Le SNUipp/FSU a donné pour consigne aux collègues de maintenir les APC s'ils respectent cette double exigence, de ne pas remplir le tableau des 108h qui doit rester un outil facultatif, mis à la disposition des collègues qui souhaitent l'utiliser pour euxmêmes. D'une manière générale, le caporalisme doit cesser, la confiance et le respect doivent être rendus aux équipes ce qui passe, entre autres, par l'arrêt des dispositifs de contrôle chronophages et des contrôles tatillons énoncés par les collègues comme du « flicage ».

La consultation nécessaire sur les programmes et celle sur l'éducation prioritaire ont été menées dans la précipitation, laissant à peine le temps aux équipes de souffler. Désormais c'est l'élaboration du nouveau projet d'école qui débute avec un tableau de bord à remplir pour les directeurs qui ont déjà fort à faire. La pression sur les personnels doit se relâcher et le SNUipp/FSU donnera pour consigne aux collègues en charge de la direction d'école de répondre quand ils ont le temps.

Concernant la formation continue des personnels, si nous nous réjouissons de son rétablissement depuis l'an dernier, force est de constater que l'insuffisance de promotion du Plan Départemental de Formation et la restriction de certains stages à des publics désignés ne favorisent pas les candidatures des collègues. Nous demandons que sur les stages qui manquent de candidatures une relance soit faite auprès des collègues et que les candidatures complémentaires soient examinées à la prochaine CAPD.

Pour finir, le SNUipp/FSU est profondément outré par l'expulsion de la jeune collégienne Léonarda et condamne les méthodes utilisées. Il dénonce les expulsions régulières de jeunes majeurs scolarisés dans les établissements, demande un changement radical de la politique migratoire de ce gouvernement et que dans l'urgence, les élèves scolarisés dans nos écoles et dans les établissements puissent poursuivre leur scolarité sans être inquiétés.